



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 03/07/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240625-D2024_74_SI-AR

DECISION 2024-74

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

L'accord-cadre de « Travaux ponctuels sur les ruisseaux du territoire de la CCCE » est conclu le 25 juin 2024 avec la société BK ENVIRONNEMENT à 54700 ATTON, pour un montant maximum annuel de 85 000,00 € H.T., soit 102 000,00 € T.T.C..

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et est reconductible tacitement trois fois maximum.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 juin 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024